

Avis de recrutement sans concours dans le grade d'adjoint administratif de 2ème classe – 2009, en application du Décret n°2006-1760 du 23 décembre 20 06

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

NOMBRE DE POSTES : 3

MODALITES D'INSCRIPTION : DEUX PHASES

En raison des risques de saturation du serveur, n'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire.

1) INSCRIPTION PAR INTERNET

Rectorat

Les pré-inscriptions sont ouvertes par internet, du jeudi 19 février à 15h00 au vendredi 6 mars 2009 avant 20h00, à l'adresse suivante : <https://ocean.ac-reunion.fr/inscrinetATE>

**Direction
des examens et
concours**

En cas d'impossibilité de se connecter lors de la phase d'inscription, les candidats pourront, sur demande écrite établie selon le modèle figurant en annexe du JO n°42 du 19/02/2009 texte 31, obtenir un dossier imprimé de candidature. Les demandes devront être adressées obligatoirement par voie postale et en recommandé simple au rectorat/bureau des concours DEC4 B1 (adresse en page 2) au plus tard le lundi 09 mars 2009 (le cachet de la poste faisant foi). Les dossiers devront être renvoyés par voie postale et en recommandé simple au plus tard le vendredi 20 mars 2009 (le cachet de la poste faisant foi).

Service des concours

**Bureau DEC C4
Concours non
enseignants**

horaires réception public
du lundi au vendredi de
8h00 à 11h30 et de 13h30
à 16h00

IL EST RECOMMANDE D'IMPRIMER L'ECRAN D'INSCRIPTION.

2) CONFIRMATION PAR INTERNET

Les confirmations d'inscription sont enregistrées par les candidats sur le même site internet du mardi 10 mars à partir de 15h00 au jeudi 19 mars 2009 avant 20 heures.

En cas d'impossibilité de se connecter lors de la phase de confirmation, les candidats pourront confirmer leur inscription par écrit à partir du modèle figurant en annexe du JO n°42 du 19/02/2009 texte 31. Les candidats devront adresser cette confirmation obligatoirement par voie postale et en recommandé simple au rectorat au plus tard le vendredi 20 mars 2009 (le cachet de la poste faisant foi).

IL EST RECOMMANDE D'IMPRIMER L'ECRAN DE CONFIRMATION.

Attention : les dossiers sans inscription effectuée selon les modalités ci-dessus ne seront pas traités

Deux ordinateurs sont mis à la disposition des candidats dans le hall du rectorat aux horaires d'ouverture au public. En cas de difficultés, il leur appartient de prendre contact avec le bureau des concours administratifs dans les délais mentionnés ci-dessus.

**LES DEMANDES D'INSCRIPTION ET DE CONFIRMATION HORS DELAIS
SERONT REJETEES.**



2/2

CONDITIONS D'INSCRIPTION

1. Conditions générales

Les candidats doivent, au plus tard le jour de la première réunion de la commission chargée de la sélection des dossiers des candidats :

- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un autre [Etat membre de la Communauté Européenne ou partie à l'accord sur l'espace économique européen](#)
- jouir de leurs droits civiques,
- ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- être en position régulière au regard des obligations du service national,
- justifier des conditions d'aptitude physique requises.

2. Conditions particulières

Aucune condition d'âge, de diplôme ou d'expérience professionnelle n'est exigée des candidats.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Après la confirmation d'inscription, les candidats recevront un récapitulatif d'inscription et une liste de pièces justificatives à retourner **au plus tard le 31 mars 2009** (le cachet de la poste faisant foi).

Les candidats n'ayant pas reçu ces documents doivent renvoyer au plus tard le **31 mars 2009** leur dossier accompagné d'un courrier précisant leur numéro d'inscription.

Le dossier d'un candidat doit obligatoirement comporter les pièces suivantes :

- une lettre de candidature
- un curriculum vitae (CV) détaillé indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés

Les dossiers doivent être envoyés **en recommandé simple** à l'adresse suivante :

Monsieur le recteur de l'académie de La Réunion
Rectorat / DEC4 B1
24 avenue Georges Brassens
97702 SAINT-DENIS MESSAG Cedex 9

IMPORTANT :

- Il ne sera délivré aucun accusé de réception par le bureau de gestion.
- Aucun dossier déposé par un autre service ou par un établissement ne sera accepté.
- Aucune vérification immédiate ne sera faite à réception du dossier.
- LES DOSSIERS INCOMPLETS OU DEPOSES HORS DELAIS NE SERONT PAS EXAMINES.
- SEULES SERONT PRISES EN CONSIDERATION LES RECLAMATIONS DES CANDIDATS PRESENTANT LE RECEPISSE D'UN ENVOI EN RECOMMANDE.

DEROULEMENT DU RECRUTEMENT

1ère phase

Examen des dossiers des candidats par une commission qui procède à la sélection des candidats.

La liste des candidats retenus pour un entretien sera affichée au rectorat et publiée sur le site internet www.ac-reunion.fr, rubrique Examens et Concours, à partir du 18 mai 2009.

2ème phase

Audition par la commission des candidats sélectionnés.

A l'issue des auditions qui se dérouleront à partir du 25 mai 2009, la commission arrête la liste des candidats aptes au recrutement qui pourront être nommés en qualité de stagiaire dans le corps concerné.

NOMINATION

Rentrée scolaire 2009-2010 : les candidats retenus seront contactés par le rectorat (DPATE).